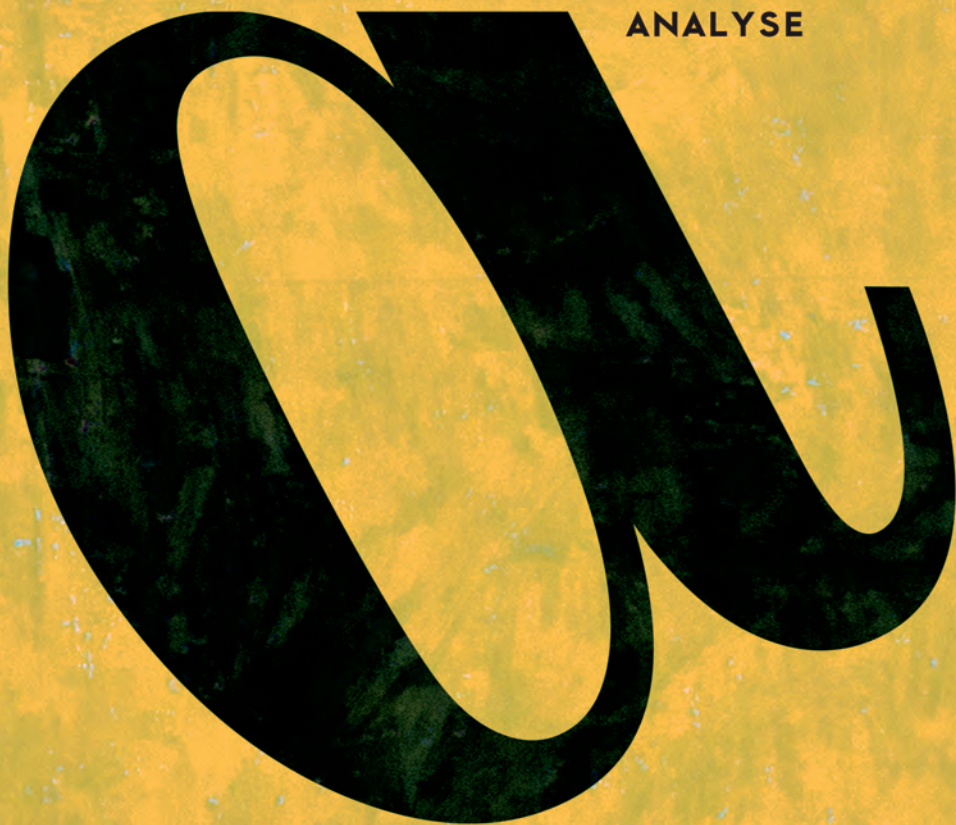


**PAR-DELÀ LE COUPLE DISCRIMINATION/
PRIVILÈGE, METTRE EN LUMIÈRE
L'AGENTIVITÉ ET LA RÉSISTANCE À
PARTIR DES MARGES**

DR GHALIYA DJELLOUL

ANALYSE



On reproche souvent aux concepts de discrimination et de privilège de ne se concentrer que sur la dimension "micro" ou individuelle des inégalités, alors qu'ils permettent en réalité de nommer l'existence de rapports sociaux et de rendre visible l'effet des structures dans la vie quotidienne. Pour autant, ils ne suffisent pas pour comprendre la manière dont le pouvoir fabrique des subjectivités, ni comment les individus y résistent. En se donnant avec Foucault un concept relationnel, pluriel et dynamique du pouvoir, et en s'intéressant à la manière dont les violences déréalisent les vécus et déshumanisent les personnes, cette analyse replace l'agentivité des acteur·rice·s sociales marginalisé·e·s au centre de la réflexion sur les rapports de pouvoir.



Par où commencer pour mener une réflexion critique sur les concepts de « discrimination » et de « privilège » ? En sciences sociales, les concepts fonctionnent comme des lanternes qui éclairent une ou plusieurs facettes des phénomènes observés. Leur pertinence dépend donc du niveau, de l'échelon ou de l'angle que l'on privilégie pour mettre en perspective la réalité sociale. S'il n'y a donc pas de choix de concept qui aille de soi, car « par définition, un concept est toujours un résumé de notions plus larges que l'on essaie de concentrer » en un seul mot¹, en situer les apports et limites permet d'envisager les potentielles articulations à d'autres concepts utiles pour penser différentes formes de domination (de classe, de race, de genre, de sexualité, etc.).

ÉNONCER SES PRIVILÈGES POUR LES RENDRE VISIBLES ET LÉGITIMER LA PAROLE DES SUBALTERNES

« Discrimination » et « privilège » sont des catégories qui indiquent d'emblée l'existence d'une ligne de fracture qui départage des groupes sociaux et fonde un rapport inégal et asymétrique entre eux. Ce rapport de pouvoir, qui s'expérimente à l'échelle la plus micro, est structuré par une domination économique et symbolique au niveau macro. Dénoncer une discrimination, ou rendre visible un privilège, consiste donc à faire état de situations concrètes (se voir ou non couper la parole, contrôler son identité par un agent de police, refuser la location d'un appartement, proposer un entretien d'embauche, etc.) à travers lesquelles se matérialise un rapport de domination qui préexiste et dépasse les acteur·rice·s sociales. Nommer et qualifier ces situations permet de déconstruire le mythe d'une « égalité-déjà-là »², d'évoquer en creux les conditions sociales et historiques qui les rendent possibles, et de les problématiser politiquement (nonaccès à des droits fondamentaux) en montrant les effets tangibles de systèmes sociaux sur le parcours de vie des individus.

Un des usages fréquemment rencontrés de la notion de privilège dans les milieux militants consiste en une énonciation des propriétés sociales du·e la locuteur·trice, et d'une reconnaissance implicite qu'elles façonnent le contenu et les effets de son discours. « *Checker ses privilèges* », « *se situer* » ou « *situer son point de vue* » fonctionne alors comme un procédé révélateur d'une position sociale plus ou moins visible et lisible (visibilité variable en raison des cas de déplacement entre catégories raciales par exemple,

1 Parini Lorena, *Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Zürich, Seismo, 2006, p. 23.

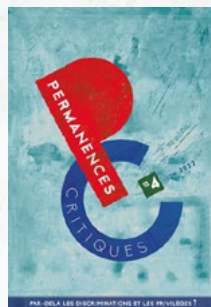
2 Delphy Christine, « Le mythe de l'égalité-déjà-là : un poison ! », conférence prononcée à l'Institut de recherches et d'études féministes (iref), 11 octobre 2007, visionnable sur la chaîne YouTube RéQEF, URL : <https://youtu.be/oymTQ5mrr9M>, consulté le 03 mai 2022.

comme dans les cas de *racial passing* ou de *white passing*³), qui poursuit un double objectif. D'une part, faire apparaître le milieu social d'où provient le discours, rappelant que tout point de vue est situé, c'est-à-dire modelé à partir d'une position sociale particulière. D'autre part, limiter la portée politique du discours en rappelant qu'il émane de l'expérience sociale d'un corps qui appartient à un groupe social spécifique, et qui ne peut prétendre à la généralisation car tous les corps ne font pas l'expérience d'une même vulnérabilité sociale. En principe, ce type d'énoncé mine donc toute possibilité d'universaliser son point de vue : assumer son privilège permettrait, en quelque sorte, de le saboter. Ce faisant, le-la locuteur-trice minimise l'effet symbolique de son discours, et légitime l'expression d'autres points de vue, émanant de groupes subalternes.

En visibilisant un rapport social dont on bénéficie, alors que les lois de reproduction en garantissent l'invisibilité par sa naturalisation⁴, l'énonciation de ses privilèges serait donc un premier acte de complicité politique avec les dominé-e-s, le signal d'une prise de conscience et d'une disposition à se remettre en question, ...

Cette publication, extraite du n° 4 (juin 2022) de la revue Permanences critiques, est momentanément réservée aux abonné.e.s.

Pour vous abonner, cliquez sur la vignette ci-contre.



Alors que depuis quelques années, les notions de discrimination et de privilège connaissent un succès grandissant au sein des milieux associatifs et militants, ce quatrième numéro de Permanences critiques invite à questionner les limites de ces deux catégories lorsqu'il s'agit de penser et combattre les phénomènes d'inégalités et de dominations sociales structurelles (classe, race, genre, sexualité). Et si, pour faire réellement advenir une société au-delà des discriminations et des privilèges, il était nécessaire de penser les dominations par-delà ces deux notions ?

ÉTUDE

PENSER ET COMBATTRE LES DOMINATIONS STRUCTURELLES

Éléments pour une critique des notions de discrimination et de privilège

JEAN **MATTHYS** 11

ANALYSE

LES LIMITES DE L'INDIVIDUALISATION DES DOMINATIONS

AURORE **KOECHLIN** 45

ANALYSE

PAR-DELÀ LE COUPLE DISCRIMINATION/ PRIVILÈGE, METTRE EN LUMIÈRE L'AGENTIVITÉ ET LA RÉSISTANCE À PARTIR DES MARGES

GHALIYA **DJELLOUL** 53

ANALYSE

NÉE DE LA LUTTE : LA PHILOSOPHIE AFRICAINE-AMÉRICAINNE FACE À LA MORT PRÉMATURÉE DES NOIRS

NORMAN **AJARI** 63

VARIA

PENSER LA FRACTURE NUMÉRIQUE OU LA RÉSISTANCE À LA NUMÉRISATION ?

ADRIEN **GODEFROID** 73

Le sommaire du n° 4
de Permanences critiques